

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 15 (1935)
Heft: 6

Artikel: Discours de M. Dunant, Ministre de suisse en France
Autor: Dunant
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889115>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

merce traversa une période particulièrement difficile et que personne n'était disposé à assumer la lourde tâche de la présidence, M. Dobler donna une nouvelle preuve de son dévouement à l'œuvre entreprise en acceptant à nouveau celle-ci.

Les trois années écoulées ont encore amené un développement des organes de notre Institution, qui, aujourd'hui, par le nombre de ses membres, par l'ampleur des services qu'elle rend, et par l'étendue des questions complexes qu'elle traite, est plus forte et plus vivante que jamais.

Nous avons tenu à souligner d'une façon spéciale et durable notre reconnaissance à notre Président fondateur, en ajoutant à ce titre celui de « Membre d'Honneur » qui lui a été dévolu cet après-midi.

Au cours de notre Assemblée Générale, nous avons également remis à M. Dobler, au nom de notre Conseil d'Administration, au nom des Comités de nos sections de Lyon et de Marseille, et au nom de notre Secrétariat, le buste que vous voyez ici, qui est l'œuvre du maître Arnold Huggler, et qui, espérons-nous, perpétuera, tant auprès de M. Dobler que de sa famille, le souvenir de la vive affection qu'il a su créer chez tous ses collaborateurs.

Ne voulant pas faire violence à la modestie de M. Dobler, je ne dirai pas toutes les qualités qu'il a

déployées dans l'accomplissement de sa tâche; mais il est un trait de son caractère que je voudrais, avant de terminer, mettre en lumière: c'est son optimisme, cet optimisme qui a permis de faire naître et de faire vivre notre Institution.

L'optimisme, étayé par la confiance et la bonne humeur, n'a jamais quitté notre Président dans l'exercice de ses fonctions, et cela malgré toutes les difficultés qui se présentaient sur la route. M. Dobler est un de ces hommes qui pensent que la vérité arrive toujours à avoir le pas sur le mensonge, que le droit finit par vaincre la force, et que la bonne volonté parvient, à la longue, à mettre fin aux difficultés, quelles qu'elles soient.

Si l'optimisme devient aujourd'hui, du fait des circonstances, une qualité de plus en plus rare, il est, de ce fait, d'autant plus nécessaire en face de cette crise qui se prolonge et qui est aussi bien une crise morale qu'une crise économique.

Cher Monsieur Dobler, nous saurons nous inspirer de l'exemple que vous nous avez donné pour continuer l'entreprise par vous fondée, et pour ne jamais perdre la foi dans l'avenir de nos deux démocraties et dans la force des liens qui les unissent.

Messieurs, je vous propose de vous joindre à moi pour boire à la santé de notre Président fondateur.

DISCOURS DE M. DUNANT,

Ministre de Suisse en France.

MESSIEURS,

M. le Président Dobler vient de vous parler de la collaboration et du vaste champ d'activité qu'elle ouvre à la Chambre de Commerce. Permettez-moi, en reprenant cette idée de collaboration, de la transposer sur le plan international en envisageant les relations économiques franco-suisse. Certes, ces relations sont anciennes et leurs origines se perdent dans la nuit des temps. Fortifiées par les alliances politiques et militaires, par les échanges intellectuels et moraux, elles se sont développées et intensifiées sans cesse pour aboutir, dès la fin du siècle dernier, à un véritable enchevêtrement d'intérêts. Mais la crise actuelle devait encore accélérer et accentuer ce rapprochement. En effet, quelque différente que puisse être leur structure économique, la France et la Suisse présentent encore, au milieu des graves circonstances de l'heure présente, des traits communs essentiels: marché sain, monnaie saine, conditions de production sensiblement égales.

Pour maintenir et consolider ces conditions encore favorables, si on les compare à celles qui règnent dans d'autres nations, la solidarité s'impose. Elle s'impose, chacun en est convaincu; et cependant, très souvent, comme les arbres empêchent de voir la forêt, le souci des intérêts particuliers obscurcit la claire vision de l'intérêt général. Il ne me paraît donc pas inutile de faire le point, en examinant, d'une part, l'état actuel de nos échanges et, d'autre part, les moyens d'affirmer la solidarité économique entre nos deux pays. Après avoir reconnu l'interdépendance de nos marchés, la première constatation qui s'impose est le déséquilibre de la balance commerciale franco-suisse. Certes, les éléments fournis par la balance commerciale ne donnent pas toujours une image exacte de la réalité. Ils ont suscité de nombreuses critiques, souvent justifiées. Il n'en reste pas moins vrai qu'ils constituent encore le moyen le plus exact dont nous disposons pour apprécier notre situation respective. Or, que nous apprend cette balance commerciale? Elle nous apprend qu'en pleine crise, en dépit de la contraction générale des échanges, du marasme des marchés, de la réduction du pouvoir d'achat, la Suisse supporte, dans ses échanges avec la France, un déficit qui se chiffrait encore, en

1934 par 743 millions de francs. Bien qu'en 1934, la Suisse ne figure qu'au quatrième rang des clients de la France, après l'Allemagne, l'Union douanière belgo-luxembourgeoise et la Grande-Bretagne, à la différence de ces pays, elle lui vend beaucoup moins qu'elle ne lui achète; la proportion entre nos ventes et nos achats est du simple au double.

La Suisse absorbe les 10,3 % des exportations françaises. Dans nombre de domaines, elle figure au premier rang des clients de la France. Nous nous honorons d'être les meilleurs consommateurs de ses vins de Bourgogne et de Champagne; d'apprécier mieux que quiconque, ses fruits et ses primeurs. Dans le domaine industriel, nous tenons le premier rang parmi les acheteurs de cuivre et de produits phosphatés, le deuxième parmi les acheteurs de houille et de fonte; le troisième rang parmi les acheteurs d'automobiles.

Je crois pouvoir résumer la situation en deux chiffres souvent cités, mais particulièrement éloquentes: chaque habitant de la Suisse consomme pour 310 fr. de produits français; les ventes de la France en Suisse représentent les 242 % des achats dont elle nous favorise.

Vous êtes trop averti, Monsieur le Ministre, et vous, Monsieur l'Ambassadeur, des conditions spéciales du commerce franco-suisse pour qu'il soit besoin d'insister sur les conséquences que comporte naturellement cette situation. Ces faits ont été relevés par tous ceux qui ont eu à étudier le commerce extérieur de la France. C'est ainsi qu'en 1933, le rapporteur au Sénat du budget pour le commerce et l'industrie qualifie la Suisse: « le dernier client important de la France ». Ce même rapporteur disait en 1934: « Le poste créditeur essentiel de notre balance commerciale provient de nos échanges avec la Suisse. »

Certes, il a été tenu compte, au cours des négociations commerciales, de cette situation spéciale de la Suisse. Mais, plus la crise s'aggrave, plus notre pays ressent le déséquilibre de ses échanges. Toutefois, plutôt que de restreindre les importations françaises, nous préférons demander que soient favorisées, dans une plus large mesure, nos exportations vers la France.

Telle est l'idée directrice qui a inspiré nos négociateurs lors de la convention de mars 1934. Tel est le but que poursuit le Gouvernement fédéral en proposant à la France des échanges de contingents. Cet élargissement des transactions, fondé sur le souci d'établir un équilibre meilleur, doit inspirer également les conversations de demain.

Certes, je n'ignore pas les difficultés que soulève pour la France un traitement différentiel en faveur de la Suisse, si fondé qu'il puisse être. Mais je crois savoir que le Gouvernement français envisage, à l'heure actuelle, l'institution d'une politique commerciale qui doit lui permettre de tenir compte des conditions particulières de chaque pays et d'honorer par ce moyen notre double qualité de bon acheteur et de bon payeur.

Je me plais à supposer que ce régime nouveau permettra de donner satisfaction aux revendications de la Suisse, dont nul, du reste, ne conteste la légitimité.

Dans un autre ordre d'idées, un problème étroitement lié aux questions économiques doit retenir notre attention : celui de la double imposition. C'est le 31 janvier 1934, au cours des négociations qui aboutirent à la prorogation de la convention de commerce du 8 juillet 1929, que les deux pays convinrent d'entamer des pourparlers à ce sujet. Depuis lors, des conversations officielles ont eu lieu, qui n'ont pu aboutir, jusqu'à présent, à un accord de principe, vu certaine condition préalable formulée par le Gouvernement français. Cette condition — pardonnez-moi ma franchise — me paraît comporter quelques dangers puisqu'indirectement elle touche au problème le plus grave de l'heure présente : la question monétaire. Je ne doute pas que, grâce à l'énergie et à la prudence des hommes au pouvoir, la question monétaire sera résolue, aussi bien en Suisse qu'en France, en faveur du maintien d'une monnaie saine. Mais il faut éviter, à mon avis, d'aggraver les inquiétudes du moment pour des fins purement fiscales et des avantages incertains.

Messieurs, je suis d'autant plus persuadé que nous trouverons un terrain d'entente, que les relations politiques entre nos deux Nations sont confiantes et amicales, comme le veut une tradition séculaire, qui émerge toujours victorieuse et limpide de brumes passagères. Une communauté d'aspirations exprimée dans des institutions similaires et, ce qui est plus, ancrée dans un sentiment populaire profond, est le gage de cette amitié durable. La Confédération suisse, qui depuis sa fondation, a montré son ferme attachement à l'idée de l'arbitrage, a été heureuse de voir consacrer le principe du règlement pacifique de tout différend — appliqué et accepté de plein cœur dans le litige des zones franches — dans un important instrument qui est en vigueur depuis une année. De cet accord, nous attendons, de part et d'autre, une reprise générale des efforts tendant à liquider, dans un esprit amical, les conciliation, les transactions fructueuses d'Etat à Etat, voisins dont le sort, dans tant de domaines, est inti-

mement lié. De même, nous sommes résolus à faire une large place aux méthodes nouvelles de coopération qui, sans se substituer au canal diplomatique, complètent, notamment par le jeu des commissions de conciliation, les transactions fructueuses d'Etat à Etat. Et souvenons-nous qu'une contribution réelle à la cause de l'ordre européen ne sera pas apportée exclusivement par la solution de conflits graves, mais aussi par une tradition et une technique de collaboration se poursuivent entre bons voisins, selon le programme de la Société des Nations.

Je faillirais à mon devoir si je ne disais, toutefois, un mot d'un problème dont l'évolution est considérée avec une angoisse grandissante par notre belle et florissante colonie suisse en France. Je m'exprimerai avec la franchise qui est de mise entre bons amis. Certes, nous comprenons le désir des autorités de prendre certaines mesures pour la défense de la main-d'œuvre nationale; tous les pays, ou presque, éprouvent, dans la lutte pour leur existence économique, un besoin d'apporter temporairement quelques restrictions à une liberté qui, pourtant, fut une des conditions de la prospérité du monde. Mais ce que nous ne cessons de demander à nos amis français, c'est de *comprendre* qu'une application, à l'égard des Suisses en France, selon un schéma et une pratique administrative unique et rigide, d'un système dit d'épuration risque, non seulement de compromettre le sort de notre colonie, mais d'apporter, dans nos relations mutuelles, un élément de trouble hors de proportion avec les avantages, du reste aléatoires, qui pourraient en résulter pour la main-d'œuvre française. N'oublions pas que notre belle colonie, qui groupait, il y a quelques années encore, plus d'un tiers de tous les Suisses à l'étranger, était déjà vouée à l'anémie par les entraves apportées à toute infusion de sang nouveau. Et pourtant, quel capital moral représentait, pour la France, le stage, dans les banques, maisons de commerce et industries françaises, de jeunes gens qui, rentrés chez eux, formaient un trait d'union entre nos deux pays! Aujourd'hui, même des citoyens suisses qui ont apporté pendant de longues années un concours précieux à l'économie française, ingénieurs, employés, ouvriers, agriculteurs, craignent de voir ébranler les bases mêmes de leur existence. Leurs efforts, leur travail, sont le corrélatif indispensable des échanges commerciaux si favorables à la France. Leur sort nous tient profondément à cœur. Aussi ai-je confiance dans la sagesse du Gouvernement français qui, entendant notre appel pressant, voudra consentir à tranquilliser la colonie d'un pays ami, profondément laborieuse et respectueuse des institutions de la Nation qui lui accorde l'hospitalité. Que nos amis français nous aident à provoquer au plus tôt un geste libérateur et apaisant.

C'est en formulant cet espoir que je salue le représentant du Gouvernement de la République, et que j'adresse une déférente pensée au Chef de l'Etat.

DISCOURS DE M. SCHULTHESS, *Ancien Président de la Confédération Helvétique.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MONSIEUR LE MINISTRE,
MONSIEUR LE MINISTRE DE SUISSE,
MESSIEURS LES AMBASSADEURS,
MESSIEURS,

Je remercie avant tout en mon nom et au nom de M. Stucki, M. le Président et MM. les Membres de la Chambre de Commerce Suisse en France, de l'aimable invitation que vous nous avez adressée pour le Banquet de ce soir.

Je vous remercie encore, Messieurs, de l'aimable accueil que vous venez de me faire; je le reporte entièrement sur mon ancienne situation au Conseil Fédéral et je sais que vous honorez en moi le Conseil Fédéral, votre pays et son gouvernement.

N'ayez pas peur : je ne vais pas vous faire un long discours; cependant je m'en voudrais si, en ce moment, je ne vous adressais pas quelques paroles pour vous parler de ce qui se passe actuellement en Suisse et secondement pour vous dire un mot des relations franco-suisse dont je me suis occupé pendant vingt ans.

Messieurs, la crise qui secoue le monde tout entier